

MAIRIE DE MARINGES

Tél. 04 77 94 42 21

secretariat@mairie-maringes.fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2023

PRÉSENTS: M. DUMONT François, M. CROZIER Bernard, Mme PELLETIER Catherine, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc, M. GARNIER Philippe, , M. ASSOGBA Guillaume, M. CŒUR Sébastien.

EXCUSÉES ET REPRÉSENTÉES : Mme JOLY Marie-France (Pouvoir à Mme CHALANDON Nicole), Mme THEVENON NICOLI Blandine (Pouvoir à Mme PELLETIER Catherine), Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène (Pouvoir à M. PONCET Jean-Marc).

Secrétaire élu : M. ASSOGBA Guillaume.

Ordre du jour :	
1 Approbation procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 février 2023	
2 Désignation du secrétaire de séance	
3 Délibérations	
1- Auberge du Mottet – Echancier des loyers 2023-2024	Délibération n°2023/03.01
4 Débat d'orientation budgétaire	
5 Décisions prises par délégation	
6 Rapport des commissions communales	
7 Rapport des délégations externes	
8 Questions diverses	

1. APPROBATION PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2023

Le procès-verbal de la séance du jeudi 16 février 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil Municipal désigne M. ASSOGBA Guillaume comme secrétaire de séance.

3. DÉLIBÉRATIONS

3.1 AUBERGE DU MOTTET – ÉCHÉANCIER DES LOYERS 2023-2024

Monsieur le maire présente à l'assemblée la demande des gérants de l'auberge pour établir un échancier de paiements des loyers sur les années 2023-2024.

Afin de palier à des difficultés momentanées de trésorerie, ils sollicitent la suspension temporaire des loyers de l'auberge pour les 6 prochains mois et le lissage de cette charge sur les 12 mois suivant cette suspension.

Monsieur le Maire détaille l'échéancier proposé :

- Suspension des loyers de mars 2023 à août 2023 inclus
- Lissage de cette charge de septembre 2023 à août 2024 inclus soit 50% du loyer actuel (654.65 € HT soit 785.58 € TTC) par mois en sus du loyer courant.
- Reprise des loyers de base dès le mois de septembre 2024

Monsieur le Maire souligne l'intérêt de la collectivité à maintenir les commerces sur le territoire et d'aider les commerçants en difficulté temporaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE SON ACCORD pour établir l'échéancier de paiements des loyers de l'auberge tel que précisé ci-dessus,

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif du budget CCAS, du budget général et du budget annexe « Commerces » qui n'appellent aucune observation de la part des conseillers.

Il présente ensuite les budgets prévisionnels 2023.

Il rappelle les grands projets en cours sur la commune :

- L'extension et la rénovation énergétique de l'Auberge du Mottet
- L'aménagement d'un local commercial multiservices : La maison du Coquetier.

Le bâtiment de l'Auberge a été transféré dès son acquisition sur le budget annexe commerce. En ce qui concerne le bâtiment du Coquetier, il est resté jusqu'à présent sur le budget général de la commune avec pour projet de le basculer sur le budget annexe « Commerces » dès que les travaux seraient terminés.

Il rappelle que la commune a signé un emprunt de 350 000€ pour financer l'ensemble des 2 projets et que celui-ci a été affecté sur le budget annexe « Commerces ».

En restant sur cette optique, le budget général ne peut abonder toutes les dépenses des travaux du bâtiment Coquetier et celui-ci sera déficitaire. Le budget annexe sera, quant à lui, en excédent.

Afin d'équilibrer les 2 budgets, général et annexe, Monsieur le Maire propose de transférer le bâtiment du Coquetier dès 2023 dans le budget annexe. Il précise que ce transfert fera l'objet d'une délibération lors du prochain Conseil. Le logement situé au-dessus du local du Coquetier sera également transféré sur le budget annexe car celui-ci sera un appartement de fonction pour l'exploitant. Toutes les dépenses liées à ces travaux (local et appartement) seront hors TVA.

Vote des taux 2023 :

Monsieur le Maire rappelle que le total des produits de la fiscalité sur 2022 s'est élevé à 153 461€. Il précise que la base sur 2023 va augmenter d'environ 7%. Donc, à taux constant la commune devrait percevoir en 2023, environ 10 742 €.

Il rappelle les dépenses de fonctionnement qui augmentent, notamment le poste énergie et les projets

d'investissements en cours sur la commune. Il propose 3 possibilités d'augmentation : de 0.5, 1 ou 1.5 points. Plusieurs conseillers rappellent que la commune n'a pas voté d'augmentation l'année dernière. La majorité de l'assemblée souhaiterait une augmentation de ces taux mais s'interrogent sur le montant de l'augmentation.

Un conseiller désapprouve cette augmentation qui va se rajouter à l'ensemble des augmentations que subissent les français actuellement.

Le vote se fera lors du prochain conseil et conformément au résultat du débat de ce soir, la proposition sera de l'ordre de 1 point.

5. DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

Décision de M. le Maire :

- Relative au droit de préemption non exercé – vente immeuble « 94 route de la Rate »
- Relative aux réparations du parc poteau incendie, facture de l'entreprise SUEZ d'un montant de 861.36 € TTC
- Relative à l'alimentation du défibrillateur, devis de l'entreprise Porte d'un montant de 280 € HT soit 336 € TTC
- Relative à la modification du devis du cabinet d'architecte Scarato portant sur la maîtrise d'œuvre de l'auberge d'un montant de 2 500 € HT.

Décision de Mme Catherine PELLETIER, Adjointe déléguée à la sécurité :

- Relative aux contrôles des équipements sportifs et récréatifs d'un montant de 280 € HT soit 336 € TTC.

6. RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

BATIMENT (Rapporteur Alain TOINON) :

Stade : La toiture des vestiaires du stade est en cours de réfection

Bâtiment du Coquetier : Le local est vide, la cheminée a été vendue. Une cuisinière à bois, charbon est à vendre (100€ à négocié).

CULTURE ET ÉVÈNEMENTS (Rapporteur Blandine THEVENON NICOLI) :

Printemps des poètes 2023 : Apéropoésie prévu ce 11 mars à partir de 15h à la salle d'animation rurale.

Affichage des poèmes sur le sentier des points de vue.

Semaine citoyenne : 45 élèves de l'école participeront à cette manifestation. La gendarmerie interviendra le mardi 4 avril après-midi auprès des enfants de l'école pour une explication du code de la route par l'intermédiaire d'un circuit vélo prêté par la Communauté de Communes.

Le mercredi 05 avril, c'est au tour des plus anciens de s'essayer aux vélos électriques avec, éventuellement prêt de tandem et tricycle.

Le jeudi 06 avril, une journée pédibus et vélo est organisée auprès des enfants de l'école pour les trajets école/ maison. Des bénévoles assureront l'accompagnement des élèves pour leur sécurité.

Le vendredi 07 avril, une sortie pédestre (circuit des points de vue) est organisée avec les enfants de l'école. Ils seront accompagnés par les seniors de la commune. A 17h30, réunion à la SAR pour un débriefing de la semaine avec les parents et partager un moment convivial.

Nettoyage de printemps : Une vingtaine de personnes a participé cette année à cette manifestation avec seulement 4 enfants. Un peu moins de déchets collectés cette année.

7. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS EXTERNES

Néant.

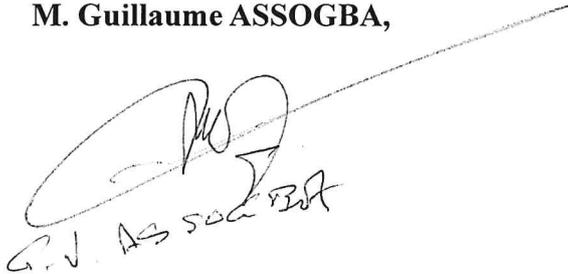
8. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

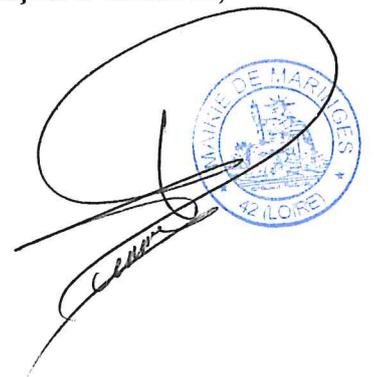
Prochain Conseil Municipal : Jeudi 06 avril 2023 à 20h30

**Le secrétaire de séance,
M. Guillaume ASSOGBA,**



Handwritten signature of Guillaume ASSOGBA in black ink, with the name 'G. ASSOGBA' written below it.

**Le Maire,
François DUMONT,**



Handwritten signature of François DUMONT in black ink, with a blue circular official seal of the Mayor of Marignies (42 LOREI) overlaid on it.